



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement
Direction de la mer**

Schoelcher, le

06 MAI 2022

Direction de l'environnement et du logement
Direction de la mer

NOTE

à

Monsieur Le Préfet

Le chef de service
Service de l'environnement
THAMBUS

Objet : Concession d'utilisation du domaine public maritime pour l'aménagement de l'APIT de la Baie des Mulets au Vauclin

Pièces jointes :

- Dossier de demande de concession
- Projet de convention

La Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM) a déposé un dossier de demande d'autorisation d'occupation du domaine public maritime pour la parcelle D 1710, une partie de la parcelle D 2118 et une portion de la zone non cadastrée (terrestre et maritime) contiguë à ces parcelles sur le territoire de la commune du Vauclin.

Cette autorisation est sollicitée dans le cadre du projet d'Aménagement pour la Pêche d'Intérêt Territorial (APIT) sur le site de la Baie des Mulets. Au vu des aménagements prévus sur la zone, la concession d'utilisation du domaine public maritime est instruite.

La Direction de la Mer (DM) en qualité de gestionnaire du domaine public maritime naturel « mouillé », et la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) en qualité de gestionnaire du domaine public maritime naturel « sec » proposent de délivrer une convention de concession d'utilisation du domaine public maritime.

Conformément à l'article R2124-6 du code général de la propriété des personnes publiques, les services gestionnaires vous proposent ainsi d'accorder cette concession et vous transmet donc le dossier de demande de concession accompagné du projet de convention.

DEAL Martinique
Affaire suivie par : Dominique BILL
BP 7212 Pointe de Jaham
97274 Schoelcher CEDEX
05 96 59 57 83
dominique.bill@developpement-durable.gouv.fr
www.martinique.developpement-durable.gouv.fr

DM Martinique
Affaire suivie par : Virginie GALLONI D'ISTRIA
Bd Chevalier Ste-Marthe BP 620
97261 FORT-DE-FRANCE CEDEX
05 96 60 79 972
virginie.galloni-distria@mer.gouv.fr

Préalablement à son approbation, ce projet fera l'objet d'une enquête publique commune menée par la DM et la DEAL au titre de la concession d'utilisation du domaine public maritime. La note ainsi que le projet de convention transmis seront intégrés dans le dossier d'enquête publique.

SSOSIAM 3 0

Le chef du service
Paysage Eau Biodiversité

Philippe QUEMART



Le chef du service
Planification et Environnement Marin

Jean-Baptiste MAISONNAVE

